



COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 9 MARS 2020

Signature : Accord collectif Application du télétravail à Hauts-de-Seine Habitat

Hauts-de-Seine Habitat, premier bailleur du département, se félicite de la signature d'un accord collectif pour la mise en place du télétravail. L'accord a été conclu et signé le 25 février 2020 avec toutes les organisations syndicales représentatives : CGT, CFDT, CFTC et CFE-CGC. Cet accord a été étendu aux fonctionnaires par délibération du Conseil d'administration le 26 février.

Le 25 février dernier, Hauts-de-Seine Habitat et les organisations syndicales représentatives CGT, CFDT, CFTC et CFE-CGC ont conclu un premier accord définissant les conditions d'accès et de mise en œuvre du télétravail au sein de l'Office.

Cet accord, qui parachève 4 mois de négociations, s'inscrit dans la volonté partagée de la Direction générale et des syndicats d'améliorer la qualité et les conditions de vie au travail et, plus généralement, vise une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

La mise en place de ce nouveau mode d'organisation du travail est à replacer par ailleurs dans le contexte de digitalisation croissante du monde du travail et de modernisation progressive de nos outils de travail.

L'Office s'engage aussi, par cette signature, dans une démarche de responsabilité sociétale puisqu'elle lui permet de diminuer non seulement son empreinte carbone en matière de consommation énergétique mais également de réduire les émissions liées aux transports des collaborateurs.

L'accord collectif sur le télétravail a pris effet le 1^{er} mars 2020. A l'issue de 6 mois d'expérimentation, un bilan sera établi et partagé avec les organisations syndicales avant de conclure un nouvel accord en vue, notamment, d'étendre à un jour par semaine la possibilité de télétravailler.

CONTACTS PRESSE

Guillaume SEIGNÉ, Responsable communication : guillaume.seigne@hdshabitat.fr

Amandine FOURNIER, Journaliste institutionnel : amandine.fournier@hdshabitat.fr